L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 17 MAI 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 17 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif, aux écuries de Lorio, à Alger, un cheval.

Par Placide J. Spear, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — résidence rue Bienville, entre Claiborne et Derbigny. — Aussi, au Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville, livres.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale — un lot de terre avec bâtisses, rue Claiborne, et une jolie propriété rue St Pierre.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 47, rue Tchoupitoulas, 100 barils sucre blanc clarifié.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (anciennement Vieille-Levée) — Bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, aux Nos 55 et 57 de la rue des Magasins — peinture.

Par le même, sur la Levée, en face de la rue Commune — épaules vertes et barre.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 42 et 44 de la rue de la Douane — linge, lingerie de messieurs, chapeaux.

ATTENTION:

☞ Le shérif procèdera aujourd'hui, à 5 heures P. M., aux écuries de Lorio, rue Barthélemy, entre celles Delaronde et Villeré, Cinquième District de cette ville, à la vente d'un cheval.

Epaules, Côtés, Graisse, Farine, Œufs, etc. — Voyez l'annonce d'encan de Mr D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Samedi, 17 mai 1873.

Académie. — A midi et le soir : Black O'Connor, et Fra Diavolo.

Variétés. — Injun Meal.

Musée d'Anatomie. — 40 rue St Charles.

La Manifestation d'hier.

Nous avons assisté à beaucoup de manifestations, dans notre existence de journaliste, mais nous en avons rarement vus qui aient réuni, à un plus grand degré, le caractère d'ensemble et de spontanéité qui a caractérisé celle que la population de la Nouvelle-Orléans a faite, hier, en l'honneur des nobles et courageux citoyens de la paroisse St. Martin, qui ont été amenés prisonniers dans notre ville par un aide du marshall des Etats-Unis, sous le prétexte fallacieux d'une prétendue infraction à la loi dite des Ku Klux, mais, en réalité, par la raison qu'ils avaient tenu, avec un plein succès, en échec les janissaires de l'usurpateur Kellogg.

L'enthousiasme populaire était porté au dernier degré d'exaltation, sans, cependant, qu'il y ait eu le moindre incident qui pût être invoqué comme un acte d'opposition aux procédures émanant de l'autorité judiciaire des Etats-Unis. Il n'y avait, dans cette manifestation, rien de concerté, rien d'arrangé. La presse avait annoncé l'arrivée des prisonniers à cinq heures, et la foule s'était portée au débarcadère, sur la place Jackson, rue de Chartres, partout où le cortège devait passer, prête à acclamer les citoyens qui avaient affirmé les droits et les libertés de tout le peuple de l'Etat au péril de leur vie et de leur liberté.

Le colonel DeBlanc et ses compagnons avaient eu pour objet de faire constater que la population de leur section ne voulait pas reconnaître l'usurpation Kellogg; ils n'avaient déposé leurs armes que devant l'uniforme des troupes fédérales. La preuve qu'ils se proposaient de faire, a donc été aussi complète que possible; elle est interprétée dans l'histoire des événements et elle sera utilisée pour notre cause en temps et lieu. La Louisiane doit leur être reconnaissante de leur sacrifice, de leur abnégation, de leur courage. Les noms de ceux qui ont eu l'honneur d'être persécutés pour leur acte de résistance et de foi politique, sont, désormais inscrits dans tous les cœurs louisianais.

Mais, nous sommes heureux de le dire, la population de la Nouvelle-Orléans, elle aussi, a bien mérité de la cause commune. Elle a montré que son cœur battait à l'unisson de ceux du brave et vaillant De Blanc, du vétéran louisianais De Clouet et de leurs hardis compagnons. Elle, aussi, a fait, hier, dans une manifestation pacifique, mais non moins significative, sa preuve de non acquiescement à l'usurpation, d'affirmation de ses droits et de ses libertés, de reconnaissance du gouvernement légal de McEnery, issu du scrutin du 4 novembre.

Cette preuve n'est pas la première car les occasions de manifester la résistance à Kellogg se sont multipliées, pour le peuple de la Nouvelle-Orléans, depuis la fameuse prise de possession du Mechanics' Institute par les baïonnettes fédérales. Mais celle d'hier a été concluante, irréfragable. Elle a eu un caractère tel, qu'elle ne permet plus le doute. Quiconque y a assisté, peut dire hautement, sans se reporter aux documents officiels, que Kellogg n'est pas le gouverneur du consentement du peuple, que son autorité n'est pas reconnue mais seulement imposée par l'intervention du gouvernement central et que, si ce gouvernement est maintenu, ce ne sera pas un gouvernement républicain basé sur la volonté populaire, source de toute souveraineté, mais un gouvernement arbitraire et tyrannique, n'ayant d'autre raison d'être que la force brutale.

Théatre de l'Opéra. — Il y aura demain dimanche, au Théâtre de l'Opéra, une représentation extraordinaire, au prix réduit d'une piastre pour toutes les places de parquet, premières et secondes, donnée par MM. Molina, Fabre, Mesdames Protat, Beauvais, Carli, Lenaers. On jouera *Les Crochets du père Martin*, drame en 3 actes, *Madame attend Monsieur*, et *Petit Pierre*, chansonnette par Mme Protat.

Bal de la société française. — Nous rappelons à tous les résidents français et aux amis de cette société que son grand bal annuel doit avoir lieu ce soir au théâtre de l'Opéra. Le produit de la recette doit, on le sait, être versé dans la caisse de bienfaisance de la société. D'après les renseignements que nous avons reçus, nous croyons que le bal sera des plus brillants. Voilà une excellente occasion pour la jeunesse des deux sexes de dire adieu aux plaisirs de l'hiver.

— Au R't E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale, on trouve des chapeaux de tout genre, à un bon marché surprenant.

Grand chemin de fer de Jackson. — L'annonce que nous publions aujourd'hui sur les départs et arrivées des trains du chemin de fer de Jackson, contient divers changements sur lesquels nous appelons l'attention des voyageurs. Ces changements doivent avoir lieu incessamment et seront mis à effet, probablement, à partir de dimanche prochain. Une nouvelle notice, indiquant le jour précis, sera publiée dans l'*Abeille* incessamment.

Chemin de fer central de l'Illinois. — Au bureau général de la Compagnie, rue Carondelet, No 26, on peut avoir des billets de St-Louis ou de Cairo, pour tous les points, à des taux fortement réduits. Voyez à ce sujet l'annonce que M. James Tucker, agent-général du Sud, publie aujourd'hui dans l'*Abeille*.

Bal de la Société Française. — M. B. Sembre, coin St. Louis et Royale, informe respectueusement les Dames et les Messieurs, que son magasin restera ouvert, ce soir, jusqu'à dix heures, pour la vente des gants de peau, éventails et cravattes de bal.

— L'exposition de Chapeaux et de Casquettes faite à la dernière Foire par le Rt. E. Lee Hat Store, a obtenu la médaille d'argent.

Le choix d'un premier juge.

La presse du Nord s'occupe beaucoup du choix que doit faire le Président d'un premier juge de la Cour Suprême en remplacement de M. Chase. Nous empruntons ce qui suit au *Messager Franco-Américain* :

La mort de M. Chase laisse vacante une place qui ne le cède en importance qu'à celle de président des Etats-Unis. Par qui sera-t-elle remplie? C'est ce que personne ne soupçonne encore, et ce que M. Grant lui-même, chargé de choisir le *chief justice*, ignore probablement comme le dernier des citoyens. La responsabilité qui s'attache à un tel choix est si grave qu'on ne saurait le faire avec trop de prudence et de circonspection. Comme il n'est pas nécessaire que le poste soit rempli dans un bref délai, puisque la Cour suprême ne sera pas en session de longtemps, le Président aura le loisir de chercher l'homme le plus digne d'être placé à la tête du pouvoir judiciaire.

Il peut paraître singulier que le personnel de ce pouvoir, placé par la Constitution au niveau des deux autres grands pouvoirs de la République, soit recruté par l'Exécutif. C'est évidemment là une réminiscence monarchique qui s'est glissée dans le pacte fondamental. Il est vrai que le choix fait par le Président doit être ratifié par le Sénat; mais enfin la désignation première dépend du chef de l'administration, et cela seul suffit pour affecter l'indépendance d'une autorité qui, suivant l'esprit des institutions démocratiques, devrait être complètement dégagée de toute subordination. La justice émane de la souveraineté nationale, comme la Congrès, et il n'y a aucune bonne raison pour qu'on la fasse dériver du Président.

Nous comprenons qu'il serait difficile de s'en rapporter au peuple pour l'élection des juges de la Cour Suprême, attendu que dans un pays immense comme les Etats-Unis, les qualités qui rendent un homme propre aux fonctions judiciaires sont trop modestes pour qu'elles puissent signaler celui qui les possède à l'attention de tous les électeurs. C'est dans ce cas que l'élection à deux degrés serait une chose rationnelle, pourvu qu'elle fût sincèrement pratiquée et qu'elle ne dégénérât pas en une vaine comédie, comme à l'égard de la présidence. En tout état de cause, il nous semblerait beaucoup plus raisonnable de confier le choix des juges de la Cour Suprême au Congrès qu'au Président, parce que s'il y a un des trois pouvoirs qui représente plus complètement le peuple et qui doive avoir le pas sur les deux autres, c'est assurément le pouvoir législatif.

En attendant que la Constitution ait été modifiée dans ce sens, ce qui n'arrivera probablement pas de sitôt, le Président est appelé à chercher, parmi les légistes des Etats-Unis, celui que sa science, ses lumières et son impartialité rendent digne de diriger les délibérations du tribunal suprême. Pour faire comprendre l'influence qu'un tel choix peut avoir sur les destinées du pays, nous reproduirons ici quelques réflexions du *Times* :

"Le pays est à la veille d'une grande lutte entre le peuple et les Compagnies de chemins de fer, et l'issue de cette lutte dépendra peut-être de telle ou telle interprétation donnée à la Constitution par la cour qui jugera en dernier ressort. Le peuple ne désire sans doute pas qu'on appelle à la Cour Suprême un juge décidé à interpréter la Constitution dans un sens défavorable aux chemins de fer; mais il verrait certainement d'un très mauvais œil la nomination d'un magistrat qui pencherait en faveur des Compagnies. Il est assez probable que ces dernières s'efforceront de s'assurer une influence sur la Cour Suprême. Elles ont acheté des législatures et des gouverneurs; elles ont tenté de maîtriser le Congrès; elles ne reculeront devant aucun moyen par lequel elles pourraient obtenir pour leurs intérêts la protection du pouvoir judiciaire.

"Ce n'est pas par quelque moyen grossier qu'elles pourraient obtenir le succès. Elles ne parviendraient assurément pas à faire nommer un juge qui fût en aucune manière susceptible d'être corrompu. Mais les Compagnies ont d'autres moyens à leur disposition. Un simple préjugé aurait peut-être pour elles la même valeur que la souplesse. Elles ne négligeraient rien de ce qui pourrait les aider, et leur influence est si étendue, si subtile, qu'il n'est pas déraisonnable d'engager le Président à se tenir sur ses gardes. Rien ne porterait un coup plus funeste à la réputation de la Cour Suprême, ou à la stabilité du gouvernement, que le soupçon plausible d'une influence des chemins de fer sur la cour. Heureusement, les considérations les plus élémentaires du devoir suffiront pour préserver le Président d'une erreur à cet égard. Il lui suffira de choisir un magistrat que sa haute réputation et sa capacité reconnue rendent digne de la place pour déjouer tous les complots des compagnies de chemins de fer."

Il n'y a, selon nous, aucune exagération dans le péril signalé par le *Times*. Il s'agit maintenant pour les Etats-Unis de savoir s'ils subiront l'oligarchie des grandes corporations financières, et la question dépendra en grande partie de la Cour suprême. C'est un fait sur lequel il importait d'appeler l'attention du Président, au moment où il doit faire le choix d'un nouveau *chief justice*.

Les trains du lac. — Les trains du chemin de fer de Pontchartrain font de fréquents trajets de la gare des Champs Elysées à Milneburg, s'arrêtant rue Claiborne pour mettre à terre et recevoir des passagers. Le nouveau tableau du service est dans une autre colonne. A ce sujet, il faut remarquer que tout invite les promeneurs à se porter à Milneburg où l'on trouve les excellents restaurants de Miguel, Denéchaud et Billman qui offrent à leurs nombreux patrons une table recherchée et admirablement servie. Les maisons de bains, toutes en bon état, sont prêtes à recevoir les citadins empressés de faire ou de renouveler connaissance avec les eaux du lac. C'est aussi la saison des parties de bâteau et de pêche. Il n'est pas besoin de dire que l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain au lac est le lieu le plus attrayant de tous les environs. Ce fait, du reste, est attesté par les nombreux visiteurs qui se rendent chaque jour de l'été à Milneburg.

— Les meilleurs chapeaux, de tout genre, se trouvent au R't E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale.

Candidat. — Il y a un mot dont on fait un abus étrange, un mot qui s'étale sur les murs de Paris depuis quelques jours, et qui couvrira toutes les surfaces verticales disponibles d'ici au 27 avril.

Ce mot est : *candidat!* c'est le mot-lion du jour, le mot qui donne le vertige à tous les partis, qui fait prononcer pendant quinze jours plus de paroles et écrire plus de lignes que l'on n'en prononce et que l'on n'en écrit dans une année.

Le *Journal des Débats* lui consacre quelques détails étymologiques et historiques: Son étymologie: *Candidus*, adjectif latin, qui signifie: blanc.

Le principal habillement des Romains, celui qui leur était propre, était la robe appelée *Toga*, comme chez les Grecs c'était le manteau nommé *Pallium*.

La robe romaine était de laine, ronde, fermée par-devant et sans manches. La couleur en était blanche généralement (*color albus*).

Mais cette couleur différait de celle désignée : *candidus*, laquelle prenait un éclat tout particulier de la craie avec laquelle elle était lustrée.

Cette robe servait de vêtement à ceux qui se mettaient sur les rangs pour obtenir un poste dans la magistrature.

On les désignait sous le nom de *candidati*. Aujourd'hui, on nomme candidats ceux qui se présentent aux grades et emplois obtenus après un examen, un concours ou un vote.

On est candidat au baccalauréat, candidat aux emplois administratifs, au professorat, aux beaux-arts, aux diverses sections de l'Institut, etc.; enfin, on est candidat à la députation.

Et comme la blancheur est l'emblème de l'innocence, on appelle candeur, l'ingénuité, et l'on qualifie de candide le jeune homme ou la jeune fille qui rougit.

Ce n'est guère au candidat dont il est question aujourd'hui que ce substantif et cet adjectif peuvent être appliqués.

— Où achetez-vous vos chapeaux? demandait un monsieur à un de ses amis. — Au R't E. Lee Hat Store, coin des rues St-Louis et Royale.

— Nouvelle intéressante pour l'art français:

Le *Polyeucte*, de Gounod, opéra dont il a été si souvent question depuis quelques années sera représenté à Vienne pendant l'Exposition.

Gounod avait formé le projet d'aller passer à [illegible] la saison d'été, lorsque les [illegible] plus honorables lui ont [illegible] au nom de l'empereur d'Autriche.

Son [illegible] est donc ajourné, et dans quelques [illegible], il quittera Londres pour se rendre [illegible], où une splendide hospitalité lui [illegible]. Il doit habiter le palais [illegible] de l'empereur.

La représentation de *Polyeucte* à Vienne ne sera [illegible] des plus grandes curiosités de la grande [illegible] autrichienne. Les rôles [illegible] distribués; celui de Pauline [illegible] à Madame Weldon.

— Si vous avez besoin d'un Chapeau, allez au Rt. E. Lee Hat Store, coin des rues St.-Louis et Royale.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Réception du Colonel De Blanc et des Prisonniers de St-Martin.

Manifestation Spontanée du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

Un Cortége de Dix Mille Citoyens dans les rues.

De grands préparatifs avaient été faits, hier matin, pour recevoir dignement le colonel De Blanc et ses braves compagnons.

La plupart des membres du comité de soixante-dix citoyens se sont réunis dans la matinée, au bureau du gouverneur McEnery, dans le but de nommer un comité spécial chargé de présider à la réception des prisonniers du marshall des Etats-Unis.

Les citoyens dont les noms suivent ont été désignés à l'unanimité pour faire partie de ce comité:

Docteur Samuel Choppin, général G. T. Beauregard, major J. E. Austin, docteur Austin, et MM. Charles Roman, Félix Limet, R. C. Bond, G. de Fériet, W. Hare, G. Miltenberger, C. A. Miltenberger, F. A. Adams, W. Ball, T. Tapper, W. C. Shephard, W. VanBentuzen, P. S. Wiltz, M. F. Brady, C. R. Railey, J. A. Peel, J. C. Sinnott, Bruns, E. B. Wheelock, John Phelps, E. J. Ellis, J. K. Bell, N. H. Righter, R. H. Marr, W. B. B. Brocket, F. N. Ogden, J. D. Hill et James Lingan.

Un comité de finance a été nommé également, composé de MM. F. A. Adams, J. Tuyes et W. C. Sheppard, pour prendre des mesures relativement aux cautionnements à fournir au commissaire des Etats-Unis pour garantir la mise en liberté du colonel De Blanc et de ses compagnons.

Sur motion du docteur Choppin, le colonel Righter et M. J. W. Hare ont été désignés à l'unanimité pour aller s'embarquer à Gretna dans le ferry de la ligne de Morgan, afin de prévenir le colonel De Blanc de la réception qui l'attendait à la Nlle-Orléans.

La séance a été levée alors et les membres des différents comités se sont séparés en se promettant de se réunir, à 5 heures de l'après-midi, au débarcadère du ferry, sur la levée, au pied de la rue Ste-Anne.

ARRIVÉE DU COLONEL DE BLANC ET DES PRISONNIERS DE St-MARTIN.

Dès quatre heures et demie de l'après-midi, une foule considérable de citoyens, appartenant à toutes les classes de la société, a commencé à envahir le quai et à se masser autour du débarcadère de la ligne de Morgan. Au premier rang, se tenaient les membres du comité de réception, le gouverneur McEnery, l'avocat-général Ogden, les sénateurs et les représentants de la Législature, les membres de la presse et les citoyens les plus influents de la Nouvelle-Orléans.

On ne voyait autour de soi que des figures loyales et on se sentait entouré d'hommes énergiques et dévoués.

Une cinquantaine de métropolitains échelonnés sur le pont mouvant qui conduit du ferry de la ligne Morgan au quai, faisaient tache sur ce tableau; mais ils se tenaient à l'écart et paraissaient tout décontenancés de la scène qui se passait sous leurs yeux.

A cinq heures et dix minutes, on a commencé à distinguer la fumée du bateau qui amenait les citoyens de la paroisse St-Martin, et, à cinq heures et un quart, le bateau est entré dans le port.

La foule s'est pressée alors sur le quai en rangs si serrés, que c'est à peine si les prisonniers des Etats-Unis, précédés par dix soldats fédéraux, ont pu se frayer un passage au milieu de leurs amis.

Une acclamation immense poussée simultanément par la foule est venue saluer leur arrivée. Chacun voulait les voir, leur serrer les mains, leur dire quelques paroles amicales; on s'écrasait littéralement pour s'approcher d'eux.

Le colonel Alcibiade DeBlanc est descendu le premier, puis MM. Alexandre DeClouet, Paul DeClouet, Gabriel Fournet, Gustave Fournet, Zacharie Fournet, Husseville Fournier, Eugène Bertrand, Lessalin Briant, Alfred Peschier et Jules Gary.

Ils ont été entourés aussitôt par la foule qui les a escortés jusqu'aux voitures qui les attendaient devant la place Jackson.

Le colonel DeBlanc, le docteur Choppin, le juge Marr, M. E. F. Mioton et M. Stockton, député-marshal des Etats-Unis, sont entrés dans la première et vingt autres voitures ont suivi à la file avec les prisonniers, le gouverneur McEnery et les membres du comité de réception.

La foule s'est formée en procession dans la rue de Chartres, devant la cathédrale, et a escorté les voitures jusqu'à la Douane, où se trouve la cour du commissaire Shannon.

Plus de dix mille personnes se trouvaient ainsi réunies et les chevaux avançaient avec peine au milieu de cette marée vivante. A chaque coin de rue, de nouvelles clameurs saluaient le passage de la procession. Les balcons étaient garnis de dames, qui agitaient leurs mouchoirs et qui mêlaient leurs applaudissements à ceux de la foule. C'était une véritable ovation; une entrée triomphale, dans toute l'acception du mot; et le colonel De Blanc et ses compagnons ont dû être satisfaits de l'accueil du peuple de la Nouvelle-Orléans.

Quand le cortége qui défilait rue de Chartres eut atteint la rue Toulouse, les citoyens, que l'enthousiasme gagnait peu-à-peu, ont retiré les chevaux de la voiture du colonel De Blanc et ont voulu s'atteler au timon pour la traîner eux-mêmes; mais M. De Blanc a protesté énergiquement, en disant qu'il ne souffrirait pas que les fils de la Louisiane s'attelassent à sa voiture pour le porter en triomphe, et a déclaré avec beaucoup de fermeté qu'il mettrait pied à terre, si on ne se rendait pas à ses désirs.

Après un moment de confusion, la foule a obéi; la procession s'est remise en marche et a défilé sans interruption, de la rue de Chartres à la rue du Canal pour ne plus s'arrêter que devant la Douane.

Les prisonniers sont alors descendus, suivis de leurs amis et de plusieurs citoyens influents, pour se rendre à la cour du commissaire Shannon, où ils devaient fournir chacun un cautionnement de $5000 avant d'être mis en liberté.

Il est inutile de dire que les offres ne leur ont pas manqué et qu'ils n'ont eu que l'embarras du choix.

Voici les noms des citoyens qui ont été désignés pour servir de caution à chacun des prisonniers; C. J. Leeds, A. Bustis et Thomas Adams, pour le colonel Alcibiade DeBlanc; le docteur Samuel Choppin, pour le général Alexandre DeClouet; Charles Roman, G. W. Nott et A. Mouton pour G. T. Fournet; l'honorable T. Bailly Blanchard pour Lessalin Briant; Gustave Fournet et P. L. De Clouet; J. Tuyes et A. Joubert pour Alfred Peschier; P. S. Wiltz pour Jules Gary; E. F. Mioton pour Eugène Bertrand; E. Miltenberger et Emile Dupré pour G. A. Fournet.

Pendant que les prisonniers comparaissaient devant le commissaire Shannon, la foule stationnait devant les portes de la Douane et encombrait les trottoirs de la rue.

Après un quart d'heure d'attente, le colonel De Blanc a reparu le premier, appuyé au bras du général Beauregard et suivi de ses compagnons.

Ils ont été salués encore une fois par un immense hourrah, sorti de toutes les poitrines, et chacun d'eux ayant pris sa place dans les voitures, les citoyens ont de nouveau formé les rangs dans la rue et les ont escortés jusqu'à l'hôtel St-Louis, où des appartements avaient été retenus pour eux.

A l'hôtel, le général DeClouet a paru sur le balcon et a dit quelques mots à la foule pour la remercier de l'ovation qui avait été faite au colonel DeBlanc. Il a ajouté que ce brave et loyal citoyen était profondément touché de l'accueil [illegible] du peuple de la Nouvelle-Orléans, [illegible].

Lorsque la foule [illegible] devant l'hôtel St. Louis et jusque dans les corridors, le vestibule et sur le balcon, commença à se calmer et à se disperser, les prisonniers, mis sous caution, furent conduits, par les membres du comité de réception, dans la vaste salle à manger de l'hôtel, où une table de cinquante couverts avait été dressée, comme par enchantement, sur les ordres de M. E. F. Mioton, président-administrateur de l'hôtel, et où un dîner succulent, bien qu'improvisé, a permis aux voyageurs de réparer leurs forces et de se remettre de leurs fatigues. Après la satisfaction accordée aux besoins physiques, l'heure des épanchements cordiaux et sympathiques est arrivée et le docteur Choppin, président du comité, a ouvert la série des santés par celle du colonel De Blanc et de ses compagnons; le colonel y a répondu par quelques paroles pleines de sens et de dignité. Le général De Clouet a fait de même en réponse à M. Marr, l'un des avocats qui avaient offert leurs services aux prisonniers.

Nous regrettons de ne pouvoir donner un compte-rendu détaillé des discours prononcés, et de ne pouvoir même résumer les sentiments patriotiques qui ont été exprimés par les orateurs; nous nous contenterons d'indiquer les personnes qui ont parlé, en nous excusant des omissions involontaires que nous pouvons commettre. Des santés ont été portées par le Dr Choppin, le colonel DeBlanc, le général DeClouet, le gouverneur McEnery, M. Marr, le Dr Brown, le général Beauregard, le Dr Austin, M. P. S. Wiltz, M. Charles Roman, M. Nemours Lauve, le juge Gary, M. Fournet, M. Thos. A. Adams, M. Tupper, M. Brady, M. E. F. Mioton. Enfin, en réponse à une santé à la presse conservatrice et indépendante portée par M. Brady et à une santé à la presse franco-louisianaise proposée en français par M. Nemours Lauve, au nom du gouverneur McEnery, le rédacteur de l'*Abeille* a répondu en proposant de boire au jour où la rédemption de la Louisiane pourrait être célébrée. La séance a été levée et les membres du comité ont pris congé de leurs hôtes, qui ont pu prendre le repos dont ils avaient besoin après une journée de fatigues et d'émotions qui leur a, néanmoins, laissé une impression agréable, car ils ont été profondément touchés de l'accueil sympathique que leur a fait la population de la Nouvelle-Orléans.

La cavalerie métropolitaine est arrivée hier soir à la Nouvelle-Orléans et a passé rue de Chartres vers onze heures, se rendant au bureau central de la police.

Ces derniers restes de l'armée d'invasion de Badger dans la paroisse St. Martin, reviennent de Thibodeaux, chef-lieu de la paroisse Lafourche.

Ils avaient voulu chasser les officiers de la paroisse pour mettre à leur place les créatures de Kellogg; mais ils n'ont pas réussi.

L'honorable J. W. Foster, ministre des Etats-Unis au Mexique, doit parler, ce soir, sur invitation, devant la Chambre de Commerce et exposer ses vues sur les meilleurs moyens à employer pour étendre nos relations commerciales avec la République voisine. Le public est invité à assister à la séance qui commencera à sept heures et demie.

Dans une réunion qui a eu lieu, hier, à la Bourse au coton, il a été nommé un comité chargé de prendre les mesures nécessaires pour la réception de 100 membres de la Convention congressionnelle, récemment assemblée à St-Louis, qui ont été invités à visiter notre port. Ces messieurs ont dû partir de St-Louis, aujourd'hui, pour Galveston, et ils sont attendus ici jeudi.

Les deux francs-tenanciers choisis par le juge Durell pour désigner les noms de ceux qui devaient composer le grand jury de la Cour de Circuit des Etats-Unis sont MM. John R. Clay et Robert Watson, le premier un homme de couleur et un radical, le second un blanc et un républicain modéré. C'est M. John R. Clay qui a choisi les noms de presque tous les jurés; M. Watson s'en est peu ou point mêlé. M. Clay a déclaré qu'il avait désigné quelques démocrates, mais dans la proportion d'un contre trois radicaux, et a ajouté que la chose était toute simple et toute naturelle puisqu'il était radical lui-même. Nous ne sommes pas [illegible] avis.

Un incendie s'est déclaré, vers [illegible] demi, hier matin, dans une bâtisse [illegible], située au No 139 de la rue [illegible]. Cette bâtisse était occupée par Wm McDuff, propriétaire des "Crescent City Mills." Le feu a été éteint presque immédiatement et les dommages sont peu considérables.

La second séance de la partie de billard entre les amateurs de la Nouvelle-Orléans, pour le titre de Champion de l'Etat, a eu lieu, hier soir, de 9 heures trois quarts à 11 heures et quinze minutes, en présence d'environ 300 personnes. Les joueurs étaient MM. L. Abrams et Frank Maggioli et celui-ci a battu le premier de 12 points. Leur jeu n'a pas été aussi ferme et aussi brillant que de coutume; étant d'une force à peu près égale, ces deux jeunes amateurs se sont laissé dominer par la crainte mutuelle qu'ils avaient de perdre. Nous donnons ci-dessous le tableau qui indique le mouvement du jeu.

La troisième séance n'aura pas lieu avant lundi prochain, à neuf heures du soir.

Un vol des plus audacieux a été commis, hier, à la résidence de M. Sodhon, rue Broad, près de l'Esplanade. Profitant de l'absence du maître et des autres personnes de la maison, des voleurs ont pénétré en plein jour dans les appartements, en passant par la cour de derrière, et ont enlevé toute l'argenterie et les bijoux qui se trouvaient dans les armoires.

ABRAMS.		MAGGIOLI.	
Entrées.	Séries.	Entrées.	Séries.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

TEMPERATURE. — 16 mai 1873. Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 A. M.	74	23
12 M.	[illegible]	[illegible]
3 P. M.	[illegible]	31
6 P. M.	[illegible]	[illegible]

Académie de Musique. — La salle était [illegible] hier soir, pour la bénéfice de M [illegible] Kittredge [illegible].

Les amis de M. Kittredge se sont cotisés pour lui faire une surprise, et réunissant le montant de leurs collectes, lui ont fait don d'une très belle montre en or avec une chaîne du même métal.

La dernière matinée de la saison aura lieu à midi, aujourd'hui, et la dernière représentation, ce soir. Les noms seuls de Pauline Markham et de Leffingwell suffisent pour attirer la foule.

— Nous lisons dans la revue de la presse de la *Patrie* :

Le *Soir*, journal présidentiel, écrit cette phrase :

"Voulez-vous la révolution et la Commune? Votez pour Barodet."

Le *Soir* convient donc que le nom de Barodet signifie ces deux choses! Aveu précieux à recueillir! Mais le *Soir* a-t-il donc, oublié que le gouvernement était prêt à tenir pour agréable la candidature du même Barodet, si, au lieu de se présenter à Paris, elle se fût produite à Lyon?

Alcesto, du *Corsaire*, de plus en plus mélancolique, prédit la fin de la République. Fin prochaine, d'après lui, et restauration des d'Orléans :

"La cour de Chantilly est prête et n'est pas disposée à faire trop longtemps antichambre devant le palais de l'Elysée. Les dames et les généraux, les parfumeurs et les costumiers réclament un prince. Les cléricaux ne sauraient s'en passer. Il nous manque un Monk pour sanctionner la présidence à cheval qui doit précéder la monarchie. Nous l'appelons de nos vœux."

La *Presse* veut bien encore soutenir le gouvernement; mais qu'il prenne garde, le péril est grand, et la République modérée pourrait bien disparaître :

"Ecrasée par le choc des deux seules forces qui se disputeront la France: Le radicalisme et le militarisme; Le brigand et le gendarme."

Hé! hé! le gendarme a du bon en face du brigand!

— On lit dans le *Petit Journal* :

Un omnibus suivait hier la rue des Halles. Une jeune et jolie femme, mise avec élégance, fait signe au cocher, monte avec prestesse, s'assied, et au bout de quelques instants affecte de se plaindre de la chaleur, malgré la température peu élevée. Tout-à-coup elle ferme les yeux et laisse tomber avec beaucoup de grâce la tête sur les épaules de son voisin.

On s'empresse autour d'elle; c'est à qui offrira son appui à la belle évanouie; le conducteur fait arrêter, l'inconnue reste sans mouvement.

Il fallait la faire descendre! le conducteur s'approche, la prend dans ses bras. A ce moment, elle revient à elle, et, se prêtant à l'obligeance du conducteur, elle l'entoure d'un bras pendant qu'il la soulève pour la tirer de la voiture; il y parvient non sans peine et la dépose dans une boutique, où elle trouve de nouveaux soins.

Le conducteur repart, mais bientôt ayant à rendre la monnaie sur une pièce de cinq francs, il s'aperçoit que la recette de la journée, 62 fr. 75 c., a disparu.

C'était la belle dame qui l'avait dévalisé. Avis aux conducteurs d'omnibus.

Le vol de la rue Laffitte. — Un vol de 10,000 francs a été commis hier, au préjudice d'un pauvre diable de garçon de recette, dans des circonstances assez particulières. Voici les faits, d'après le *Figaro* :

Le garçon de recette en question, nommé Jean Baptiste Blanc, au service de MM. Turbot et Mayer, 165, rue Vieille-du-Temple, avait été le matin chez M. Le Hideux, banquier, toucher une somme de 10,000 francs qui lui avait été payée en billets. Il s'était rendu de là à la Banque pour se procurer des coupures.

En sortant, place des Victoires, il fut accosté par un gentleman de quarante à quarante cinq ans, fort bien mis. Celui-ci lia conversation avec lui.

— Avez-vous fait bonne recette? lui dit-il.

— Peuh! répondit Blanc, 10,000 francs.

— Tiens, moi aussi, riposta le gentleman. Et où allez-vous?

— Rue Vieille-du-Temple.

— C'est vraiment extraordinaire... Moi de même!

Ils convinrent de faire route ensemble.

En passant rue du Mail, ils furent accostés par un autre gentleman, — un véritable gommeux, celui-là, — portant en bandoulière une sacoche en cuir verni.

Il leur demanda, avec un accent étranger très prononcé, le chemin de la gare Saint Lazare, et leur offrit vingt francs pour l'y conduire.

Le marché fut conclu. On passa par la rue Laffitte. Là, le trio entra chez M. Petit, marchand de vin au numéro 41.

Le dernier venu y tira des poignées d'or de sa sacoche.

— C'est diablement lourd, fit-il en tapant sur son sac.... Je voudrais bien convertir cet or en billets.

Le garçon de recette offrit les siens. L'étranger lui montra alors deux pièces de cinquante francs [illegible]

[illegible]

Le pauvre garçon de recette, désespéré, a porté plainte, bien inutilement, hélas!

☞ Pour conserver les dents, il faut conserver une grande pureté d'haleine. On obtient cela en se servant du fameux SOZODONT, préparation végétale, parfaitement inoffensive. Faites-en usage et vous ne le regretterez pas. Mai18

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre et solennel, pour le repos de l'âme de feue HORTENSE CHARLOTTE LACOSTE décédée l'épouse d'Ignace Szymanski aura lieu samedi, 17 mai 1873, à 7 heures et demie du matin, à l'Eglise St-Pierre, (Rév. Père C. Moynihan) rue Craps, entre les rues Marigny et Mandeville. Les amis, parents et connaissances de la famille sont respectueusement invités à y assister [illegible] invitation. 16 mai—3

Chemin de fer central de l'Illinois. ROUTE DIRECTE AU SUD, Nlle-Orléans. — Les billets d'ordre pour toutes les points, de St-Louis et de Cairo, se vendent à une grande réduction de prix. Pour les détails, s'adresser au bureau général de la Compagnie, No 26 de la rue Carondelet. JAMES T. TUCKER, Agent général du Sud.

Avis de société. Les soussignés ont formé une société, à dater de ce jour, sous la raison commerciale LANATA & GELPI Jr., pour les affaires de commission, et d'importation de produits français et italiens. Ils sont chargés de la liquidation des affaires de l'ancienne maison ANTOINE LANATA. Nlle-Orléans, le 10 mai 1873. ANT. LANATA, PAUL GELPI Jr., Nos 11, Jefferson.

Cent Pianos. STEINWAY, Knabe, Westermayer et Pleyel; pianos droits et carrés, de seconde main — à vendre, à un sacrifice, au comptant, partie comptant, ou paiements mensuels à termes, ou à louer avec le privilège d'acheter. La maison prend les vieux pianos en échange. LOUIS GRUNEWALD, Marchand de pianos, au No 129 de la rue du Canal. 11 mai — D Mr & PP

Avis. AUGUSTE THIERRY, coin Boyce et Derbigny, devant s'absenter pour cause de maladie, prévient les personnes qui ont des comptes contre lui d'avoir à les présenter dans les dix jours qui suivent cette date, afin de les solder ou de les faire reconnaître par son remplaçant. Nouvelle-Orléans, 16 mai 1873.

Demande d'emploi. UNE dame française désire trouver une place d'institutrice ou de dame de compagnie dans une famille particulière, soit pour rester en ville ou à la campagne, soit pour voyager. S'adresser par lettre à madame M. B., au bureau de l'ABEILLE. 16 mai—3t

Demande Immédiate. ON demande immédiatement, une BONNE D'ENFANT, sans enfant. S'adresser au No. 220 rue de Chartres, entre Ursulines et Hôpital. Nouvelle-Orléans, 14 mai 1873.

Demande de Pharmacien. UN pharmacien bien marié et bien recommandé, parlant le français et l'anglais et capable de prendre charge d'une pharmacie, peut trouver un emploi avantageux en adressant : RAPUD PAIRCT, Lock Box No 22. On donnera la préférence à celui qui demeurerait en [illegible] 14 mai—4t

Centrifuges à vendre. UNE paire de centrifuges Patent de Leeds, avec la machine, le tout en parfait état. S'adresser au No. 12, Vieille Levée. 11 mai—1f J. N. FERNANDEZ.

Sources et Bains de Capon, DANS LE COMTÉ HAMPSHIRE, OUEST VIRGINIE. CEUX qui cherchent une eau et des bains vraiment médicaux et minéraux, une charmante retraite d'été, feraient bien de se procurer et de lire notre brochure. Le prix est de $12 et $10 par semaine. Réduction aux familles. S'adresser à MM. Wheelock, Finlay & Co., Ball, Lyons & Co., E. E. Mengin, pharmaciens, ou, par la poste, à FRAZIER & SALE, Propriétaires.

HOTEL BOULO, A BILOXI, MISS. Cet hôtel, fort avantageusement connu de la population française et créole de la Nouvelle-Orléans, ainsi que des habitants de la campagne, est ouvert toute l'année. [illegible]

L. SAGET, FABRICANT D'ARMES A FEU, Rue de Chartres No. 198. VIENT de recevoir par les derniers steamers anglais, un grand assortiment d'ARMES de [illegible] Les fusils Monte Cristo, à balle et à plomb, [illegible] Westley Richards, [illegible] W. W. Greener, [illegible] Lancaster, Purdey et Smith d'Angleterre. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands. — Au No. 100 de la rue du Canal — Nlle-Orléans, 6 mai 1873. L'élection annuelle de Directeurs a eu lieu, aux bureaux de la Compagnie, le premier lundi d'avril: ce messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité: P. Maspero, S. Zelely, M. Puig, P. S. Wiltz, D. A. Chaffraix, Chs Lafitte, David McCoard, E. F. Generes, P. Pourchy, J. J. Fernandez, J. M. Allen. Lundi, 5 du courant, à une réunion des directeurs, M. Paul Fourchy a été élu président. G. W. NOTT, Secrétaire.

Lunch et Souper. LE soussigné, propriétaire du café situé au coin des rues Bourbon et Toulouse, en face de l'Opéra, a l'honneur de prévenir MM. les sociétaires et le public en général, que l'on trouvera dans son établissement tous les soirs de spectacle un lunch froid et chaud. [illegible] LUCIEN FAYSSE.

VICTOR SCALES. Balances de Toutes Descriptions. GARANTIES A TOUS LES ACQUÉREURS. [illegible] J. B. ALCÉE GAUTHREAUX, Agent pour le Sud, Bureau, 29 rue St. Charles. — Dépôt, 163 et 165 rue Gravier, Nlle-Orléans, La. 29 avril

Fruits passés à l'Etuve, d'Alden. LES soussignés viennent de recevoir, directement de la fabrique, à Alton, Ills.— 50 barils (de 100 livres) Pommes. 50 caisses (de 5 livres) Pommes. Ils vendent ce fruit aux grocers qui vendent au détail; il est égal au fruit mûr naturel, quand on le prépare convenablement. J. L. DUNNICA & CO., Au No 80 de la rue Tchoupitoulas. Agents de la fabrique d'Alton, Ill.

TABAC PERIQUE. AGENCE du célèbre Tabac Perique de la Grande Pointe, paroisse St-Jacques, Louisiane. Le soussigné a constamment un fort stock de ce tabac [illegible] BOURGOIS, No 19 de la rue Conti.

Le Dr. SPINNEY est heureux d'annoncer aux malades que le nombre de ses clients augmentant chaque jour, [illegible] Docteur J. A. Heald, qui demeurait à [illegible], No 20 de la rue du Canal. [illegible]

BOUTONS. J'ENVERRAI, sans frais, la recette de mon BAUME VEGETAL pour faire passer les boutons, les taches de rousseur, et en général toutes les affections de la peau, qui laissent alors cette dernière douce, [illegible] THOS. F. CHAPMAN, chimiste, P. O. Box 5,128. 183, Broadway, New-York.

Faïence! Porcelaine! Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables. E. F. MIOTON, RUE ROYALE. A reçu [illegible] un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage [illegible] des prix très raisonnables. [illegible]

AVIS AUX EXPEDITEURS. AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX. Articles à tous les Points de l'Ouest sûr. [illegible] Chemin de Fer Central de l'Illinois, No 26 de la rue Carondelet. JAMES T. TUCKER, Agent-Général.

LICENCES et TAXES d'ETAT et de VILLE. Payables au Bureau des Taxes. — Renseignements chez — Mr BRETTE, 14.... Rue St-Charles.... 14. De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

ENTREPOT DE TAPIS, Nos 17 et 19 rue de Chartres. E. BROUSSEAU, Importateur, Gros, en Gros et en Détail. TAPIS — Trois pièces Tapis anglais et américains, TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures. — NATTES — 1000 rouleaux. Nattes blanches, à carreaux et damassées. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, [illegible] CRIN, Burlaps, Coutil à matelas. E. BROUSSEAU.

On demande à acheter DES LIVRES DE VALEUR DANS TOUTES LES LANGUES. JOURNAUX ILLUSTRÉS, GRAVURES, TABLEAUX, OBJETS D'ART, etc. — S'adresser — 14.... Rue St.-Charles.... 14

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirée, ELKIN & Co. Au No 168 de la rue du Canal. RECOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE A DESSINS, nouveaux genres — Aussi des NATTES BLANCHES A CARREAUX de qualité supérieure. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix modérés. 27 avril—1m PP

Taxes de Ville de 1873. DÉPARTEMENT DES FINANCES, Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, [illegible] mai 1873. Un escompte de dix pour cent sur la portion payable au comptant, sera alloué aux personnes qui paieront leurs taxes de ville de 1873 d'ici au 15 juin 1873. LOUIS SCHNEIDER, Administrateur des Finances. 15mai—au 15juin—PP

Bureaux du Miss. and Mexican Gulf Ship Canal Co. Nlle-Orléans, 15 mai 1873. L'Assemblée annuelle pour l'élection de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, aux bureaux de cette Compagnie, No. [illegible], lundi [illegible] de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. [illegible] LEMARIE, [illegible]

Chambre du Commerce — Réunion spéciale. L'HON. J. W. FOSTER, Ministre des Etats-Unis au Mexique, [illegible] devant la Chambre du Commerce, sur les moyens [illegible] SAMEDI, 17 du courant, à huit heures et demie du soir. Le public est invité à y assister. [illegible]

MAISON J. GALINIER, No 101, RUE ROYALE, 101 ENTRE ST-LOUIS ET CONTI. LIQUIDATION POSITIVE POUR CAUSE DE DÉPART ET CESSATION D'AFFAIRES. Vente à l'amiable du magasin, installation et bail. Il faut que tout soit vendu fin Juin. BELLE OCCASION POUR LES DAMES. Toutes les marchandises, vendues au meilleur marché de la place, sans égards au prix coûtant. Les marchandes de modes trouveront pour du comptant les plus belles marchandises de la place au prix les plus réduits. Les prix restent fixes. Les conditions, pour la vente du magasin, seront libérales.

LA MEILLEURE DU MONDE. La Machine de BLATCHLEY Pour élever la glace. PATENTE DE TINGLEY. CETTE la meilleure machine de ce genre qu'on ait encore employée; elle est parfaitement fermée, ce qui prévient une déperdition de glace [illegible] DANNER & TOOMER. Au No 228 de la rue Delord, près le dépôt, Nlle-Orléans, agence générale au Sud.

A. DOUSSAN, — Fabricant de — PARFUMERIE — Et de — SAVONS DE TOILETTE. 46.... Rue de Chartres.... 46 (Entre Douane et Bienville.) 11 mai

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS. SEIZIÈME ÉTAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1873. Primes d'incendie [illegible] Primes de rivières 17,611 74 Primes de mer 14,604 27 [illegible] Payé dans l'année — Pertes par l'incendie [illegible] Pertes sur les rivières 7,745 61 Pertes sur mer 4,709 26 [illegible] Réassurances 7,051 32 Loyer 2,500 00 Taxes 4,531 33 Retour des primes [illegible] Réservé pour risques non expirés [illegible] Dépenses, escomptes et intérêts 9,732 77 [illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit : Prêts garantis [illegible] Prêts garantis par hypothèque 35,150 00 Billets à recevoir pour primes 14,000 00 Actions, bons et autres garanties 162,670 00 Propriété foncière 11,300 16 Primes en voie de recouvrement 17,107 41 En caisse 14,888 30 [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 mai 1873. JAS. BARRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré aujourd'hui, un dividende de cinq piastres par action, payable à dater du 15 du courant.

— DIRECTEURS — A. Chiapella, W. B. Schmidt, C. Kohn, Ed. Burthe, A. Tertrou, J. Bayle, A. Bonnecaze, L. F. Généres, R. W. Adams, J. J. Fernandez, F. Laborde, A. Giraud, B. Saloy, E. Bombelanc.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NOUVELLE-ORLÉANS. BUREAU, No. 31 RUE DU CAMP. CONFORMÉMENT à sa Charte, la compagnie publie l'état suivant des ses affaires : [illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie. HY. PEYCHAUD, Président. LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 mai 1873. JNO. L. LARBECHE, Troisième Justice de Paix.

DIRECTEURS: John I. Adams, J. C. Louis, P. Maleche, Henry Abrahams, W. A. Gordon, F. Laborde, A. Gérard, Hy. Peychaud.

A une assemblée des actionnaires tenue le 21 avril 1873, les additions et amendements suivants à la Charte de la Compagnie ont été unanimement adoptés : ARTICLE I. [illegible] ARTICLE II. Le capital de la Compagnie pourra être augmenté à un million de piastres. [illegible] LOUIS BARNETT, Secrétaire.

J. A. D'HEMECOURT. CONFISERIE Avec une Usine à vapeur. J. A. D'HEMECOURT, SUCCESSEUR DE E. TURPIN, 96.... Rue Vieille-Levée.... 96 GRANDE Fabrique de Candi. CANDIS EN BATONS (Médaillé avec Fabrique en Louisiane State Fair), GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc. CHOCOLATE. Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX. Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre E. F. Diehl, TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

GRAND FESTIVAL SCOLAIRE — AU BÉNÉFICE — Des Ecoles Germano-Américaines DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE ET LUNDI, 18 ET 19 MAI, AUX FAIR GROUNDS. — PROGRAMME — Dimanche, à 9 h. A. M., les enfants des écoles de la rue Commune se réuniront à leur maison d'école et se rendront à la maison d'école de la rue Royale. La procession partira à dix heures et passera par les rues Chartres, Camp, Poydras et St-Charles pour prendre les chars de la rue du Canal. Aux Fair Grounds, le Festival sera inauguré par un discours en anglais prononcé par Charles F. Buck et un discours en allemand par le surintendant des écoles, Dr. Schaffranek. Les amusements se composeront de tous les jeux usités aux festivals, sous la direction de MM. L. Stein, Geo. Schoemann, etc. de chants et de déclamations par les enfants des écoles, et de musique de concert, de danses, etc. Deux splendides drapeaux en soie, un drapeau américain et un drapeau allemand seront décernés à la société qui conserve le plus grand nombre de votes. Les danses sur l'estrade commenceront à trois heures et dans la grande salle de l'Exposition à six heures. Deux orchestres complets ont été engagés. Le Festival se terminera lundi soir par un grand feu d'artifice. Entrée : Cinquante cents ; enfants gratis. COMITÉ D'ARRANGEMENTS. 11 mai jsq 19 PP

Bureaux du "Louisiana Equitable Life Insurance Co." — LUNDI, 21 avril, à l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, les Directeurs dont les noms suivent ont été élus pour le terme de trois ans à dater du premier lundi de mai 1873: W. B. Schmidt, G. A. Fosdick, E. Rigney, A. Thomson, J. B. Camors, E. R. [illegible], E. T. [illegible], S. A. Tyler, C. E. Girardey. Les Directeurs dont les noms suivent continuent à exercer leurs fonctions: Chas. Cavaroc, Alex. Marks, David Wallace, H. J. Hart, John Henderson, John J. Adams, S. Cambon, S. M. Todd, James J. Day, S. H. Fairchild, Wm. Creevy, Joseph Ellison, P. F. Harper, Wm. Henderson, Jas. W. Stone. A l'assemblée annuelle régulière tenue le 5 mai, le colonel SAMUEL MANNING TODD a été élu président à l'unanimité. M. W. B. SCHMIDT a été élu vice-président à l'unanimité et M. WILLIAM HENDERSON a été réélu secrétaire. WILLIAM HENDERSON, Secrétaire. Nlle-Orléans, 5 mai 1873.

Compagnie des moulins à coton de Gullett. Fabrique à Amite, Louisiane. NOUVEAUX MOULINS à coton de Gullett, pour travail léger. Presses à coton à bras, de Gullett. Moulins à coton de tout genre réparés à la Fabrique. Des doubles de toutes les parties du moulin pouvant être expédiées, ainsi que l'on soit obligé d'envoyer le moulin lui même à la manufacture. Tous les moulins sont soumis à une épreuve avant d'être expédiés. La Compagnie étant maintenant établie sur des bases solides, et possédant d'amples ressources, est préparée à exécuter les ordres. RENNEST & CO, Agents généraux, Nlle-Orléans, Louisiane.

LE Dr. A. GAUTHIER, Ex-Chirurgien-Major de l'Armée Française, Spécialité des Maladies [illegible]. A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet rue du Canal 171, au coin St-Charles. Consultations en Anglais, Français et Espagnol, de 10 heures A. M. à 2 et de 7 à 9 du soir, le dimanche excepté.

Avis aux Dames. JULES DELAUNAY, 223.... Rue du Canal.... 223 (Côté Rampart) INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX, de sa fabrique. Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché.

CASSIDY & MILLER, Voiliers, Agents des Fabricants de Bâche Coton. MARCHANDS DE Cordages Manille et Goudronnés. On trouvera constamment chez eux des tentes, des prélarts, des drapeaux de toutes les nations, etc., etc. No 107 de la rue Poydras, Nouvelle-Orléans.

DENTISTES. Le Dr. Charles E. Kells, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal. Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Les dents! Les dents!! GRANDE REDUCTION DE PRIX!! $30.. Pour un Ratelier en or et en platine.. $30 (Prix ordinaire, $60.) $15.. Ratelier en argent, aluminium et caoutchouc vulcanisé.. $15 (Prix ordinaire, $30.) $3.. Pour une dent artificielle.. $3 (Prix ordinaire, $5.) $1.. Pour remplir une dent d'argent ou de ciment Guillois.. $1 LE Dr. G. A. BETANCOURT, Dentiste, No 171 de la rue St. Joseph, entre les rues Camp et St. Charles, pose des Rateliers aux prix ci-dessus indiqués, avec ou sans extraction des racines. Il garantit la pureté des matériaux et l'exactitude des planches. Il garantit de même la durée des ornements, comme si elles étaient payées aux plus hauts prix. Extractions des dents en toutes autres opérations sans souffrance. Le mal de dents soulagé instantanément. Consultations gratis.

Grande amélioration dans l'Art du Dentiste. Un ratelier de DENTS de la meilleure qualité, supérieure au caoutchouc sur une nouvelle base pour $25. J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE, No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal. Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base vulcanite, et s'accommode par conséquent de la bouche. [illegible] Venez voir la nouvelle base.

66 - - Rue Bienville - - 66 Encoignure Royale. Le Dr L. SUPERBON, Dentiste, tient son cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.

Révolution! Révolution! LES DENTS! $20.......les Rateliers........$ Prix ordinaire [illegible] LE Dr GEO. P. MALONEY, No 116 de la rue du Canal, près la rue Baronne, pose des Rateliers à $20, avec ou sans l'extraction des racines. Il a adopté pour la Pâte d'Amand. Il coupe les dents [illegible]

Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS. EN un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer — A vendre à bon prix, par ED. L. ZELL & CO., Coin des rues Canal et Carondelet, Nlle-Orléans, Lne.

Chaux de l'Alabama. JE reçois constamment de la célèbre chaux de Shelby (Alabama) et la vend, dans la quantité [illegible] SAMUEL JAMISON, seul Agent, au No 60 de la rue Carondelet.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS Nos 121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123. — UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD. — RUE VIEILLE-LEVÉE — ON Y TROUVERA CONSTAMMENT Du Candi en gros et en petits bâtons. Toutes espèces de Candis à la crème. Toutes espèces de Candis nougats. Candi citron. Candi sucre (Horehound). Candi gingembre. Candi menthe. Candi anis. Candi de fantaisie. Pastilles américaines. Candi de Jujube. Candi de Chocolat. Dragées. Gomme. Réglisse. Bonbons fins. ON TROUVERA AUSSI A LEUR COMPTOIR DE CONFISERIE Toute espèce de GATEAUX unis et glacés, GATEAUX DE MARIAGE Imitation de fleurs. Confiserie [illegible] Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que Boîtes de fantaisie, Cornets de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Papiers d'or et argent, Boîtes de tous genres, Cornets d'abondance, [illegible] au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS No. 121 & 123 rue de la Vieille - Levée.

RUE VIEILLE-LEVÉE: FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c. Sirops de Fruits FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, CITRON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CRÊME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MÉLANGÉ, VINAIGRE. A vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 16 MAI — CLASSE No 316.

49	29	37	14	71	67	73	31	69	46	8

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les jours journaux, se font en public et sont [illegible] Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16 mai 1873. [illegible] Commissaires.

London and Lancashire Fire Insurance Company. CAPITAL......$5,000,000 en or. ELLE émet des polices payables en or. Cette agence assure toute espèce de marchandises, de meubles et de bâtiments [illegible] — Directeurs à la Nlle-Orléans — MM. J. H. Schroder, S. Hayward, G. H. [illegible]. E. B. MUSGROVE, agent général. H. J. Dartmann, secrétaire. Bureau, No 42 de la rue Carondelet, coin Gravier.

Baignoires patentées de Max. Huet. CES BAIGNOIRES, dont l'invention est toute nouvelle, offrent un avantage des plus remarquables sur toutes les autres Baignoires fabriquées jusqu'à ce jour. [illegible]

CAZAUX & VERGNOLE, NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES En Vins, Cognacs et Cordiaux, 72......VIEILLE-LEVÉE......72 NOUVELLE-ORLÉANS.

JOS. BRANDNER. MARCHAND-TAILLEUR, 24, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.

Propriétés à vendre et à louer. A Vendre. PRIX, $2,000 COMPTANT. — Une résidence d'été située à trois quarts de mille de la Plantation Scott, à mi-chemin de la Passe Christian à Mississippi City. [illegible] S'adresser à NASH & HODGSON, encanteurs, No 3 de la rue Carondelet.

Bonne Occasion. MAISON ET CAFÉ A LOUER. A louer, le CAFÉ bien connu sous le nom de "Jefferson Exchange" situé au coin des rues Jefferson et Clay, ayant toutes les installations, nécessaires à un établissement de ce genre. Pour plus amples informations, s'adresser à G. SACCALUGA & CIE, Nos 140 et 146, rue Decatur anciennement Vieille Levée, coin Jefferson.

A LOUER, LA MAISON No 97 rue de Quartier, entre Bourbon et Dauphine. Possession immédiate. S'adresser rue de l'Esplanade, No 84, ou au bureau de l'Abeille.

A vendre, La Grocerie située à l'encoignure des rues Dryades et Gravier, No 219, et dans un des meilleurs quartiers de la ville pour ce genre d'affaires. [illegible] S'adresser sur les lieux.

A Vendre ou à Louer, Une magnifique Résidence de campagne, située à Mandeville, [illegible] S'adresser à Mme Vve H. Michel, No 222 [illegible]

Résidence d'été à vendre. A VENDRE, une jolie résidence d'été, convenant à une famille qui désire vivre isolée. La propriété située sur la rivière Tangipahoa, entre Madisonville et Covington, [illegible]

A vendre pour cause de départ. CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE, connu sous le nom de "Cercle du [illegible]" [illegible] S'adresser sur les lieux.

MARCHAND-TAILLEUR. PAUL BOISSONNEAU, (successeur de Paul Forquin) 140......Rue du Canal......140 DRAPS ANGLAIS ET FRANÇAIS [illegible]